



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023-011**

Objet :

Approbation du PV du CM du 2 février 2023

Date de la convocation : 30/03/2023
 Nombre de conseillers en exercice : 18
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	15
Contre	2
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MANDON Éric, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, OUILLE Laurent, ORTUNO Thierry

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe), LAFON Alain (donne pouvoir à MANDON Éric) BONIOL Karine (donne pouvoir à ALVERGNE Brice), VALERO Fanny (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise)

Absent : REKKAB Claude,

Mme CUTANDA Josette est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2023 et demande s'il y a des remarques.

Inès CLAVEL remarque que Claude REKKAB est noté deux fois.
 Monsieur le Maire propose de mettre au vote le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 6 avril 2023
 Le Maire

Thibaut BARRAL

